



MUNICIPALITÉ

**COMMUNE
DE
DENGES**

PRÉAVIS N° 7/2023

**Crédit extrabudgétaire de CHF
93'300.00HT pour la mise en œuvre des
mesures du plan énergie climat
communal (PECC).**

AU CONSEIL COMMUNAL DE DENGES

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 7/2023

Crédit extrabudgétaire de CHF 93'300.00 HT pour la mise en œuvre des mesures du plan énergie climat communal (PECC)

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1 - PREAMBULE

Les rapports répétés des expert-e-s du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ([GIEC](#)) le démontrent, notre climat change et ces changements sont dus aux activités humaines. Si aucune action n'est entreprise, la trajectoire actuelle des émissions de gaz à effet de serre (GES) amènera à un réchauffement planétaire de 3 à 5 °C d'ici la fin du siècle. Or nous savons qu'un réchauffement planétaire de plus de 1,5 °C provoquera des dommages humains, économiques et écologiques massifs.

La Suisse, le canton de Vaud et notre commune sont touchés par les changements en cours et à venir. En Suisse, la hausse des températures a déjà atteint +2.5 °C, soit nettement plus que la moyenne mondiale (c'est notamment dû au caractère montagneux de notre pays). C'est une certitude, il est devenu urgent de s'attaquer aux enjeux climatiques à tous les niveaux.

Chaque niveau institutionnel peut prendre des actions spécifiques à son échelle. Les communes ont donc un rôle important à jouer dans la réponse à ces enjeux climatiques. Outre leur devoir d'exemplarité, elles ont de nombreuses responsabilités dans les domaines de la réduction des émissions de GES (énergie, mobilité, achats publics, etc.) et de l'adaptation aux changements climatiques (gestion des espaces verts ou des cours d'eau, protection de la population, etc.). De nombreuses communes vaudoises l'ont compris et se sont engagées dans des démarches proactives.

Une action ambitieuse en matière climatique constitue une opportunité économique. Elle permet de réduire la dépendance à l'importation d'énergie fossile (mazout, gaz naturel) et ouvre de nouveaux marchés aux entreprises de nos régions (isolation des bâtiments, cleantechs, etc.). Elle permet d'éviter des coûts futurs (on parlera des coûts de l'inaction) : investir maintenant, c'est éviter des coûts bien plus importants ces prochaines décennies (pertes économiques dues aux catastrophes naturelles, décès, coûts de la santé et baisse de la productivité en lien avec la chaleur, etc.)

La mise en place de mesures pour lutter contre le réchauffement climatique et pour s'adapter aux changements climatiques implique également des conséquences positives à court et moyen terme dans plusieurs domaines, avec de multiples bienfaits pour la qualité de vie (amélioration de la qualité de l'air, sécurisation des espaces publics, amélioration paysagère, etc.).

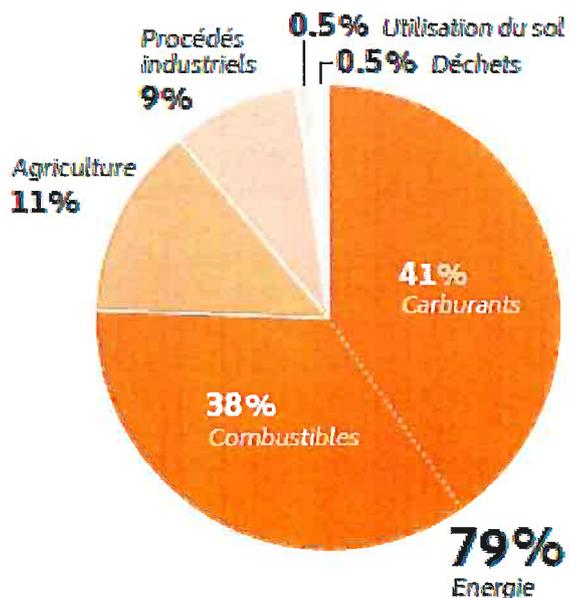
En conséquence et pour toutes ces raisons, la Municipalité de Denges a décidé d'organiser et de concrétiser son action climatique par la mise en place d'un plan énergie et climat communal.

Le Plan énergie et climat communal (PECC) a été élaboré en suivant le modèle proposé par l'Etat de Vaud dans le cadre du [programme PECC](#). Il s'agit d'un document de planification directrice, qui donne un fil conducteur aux décisions communales en matière d'énergie, de climat et de durabilité pour les trois prochaines années.

2 - ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

Selon [l'état des lieux des émissions de GES à l'échelle du territoire vaudois](#), les principales sources d'émissions sont l'utilisation de véhicules à moteur pour les déplacements (total carburants : 41 % des émissions) et l'énergie utilisée dans les bâtiments pour le chauffage et la production d'eau chaude (total combustible : 38 % des émissions). L'agriculture émet 11 % de GES et le reste des émissions provient des procédés industriels, de l'utilisation du sol et de la gestion des déchets.

Répartition des émissions de GES (CO₂-équivalent) à l'échelle du territoire cantonal (données 2015). ²



Les changements climatiques sont déjà visibles et vont se renforcer à l'avenir. Ils se caractérisent par des étés très secs et plus chauds, des journées tropicales plus nombreuses, de fortes précipitations et des hivers peu ou pas enneigés à basse et à moyenne altitude. Ces modifications du climat sont susceptibles d'entraîner des impacts irréversibles, tels que la disparition de certaines essences forestières (épicéa par exemple), une perte importante de la biodiversité, une augmentation des décès en période de canicules, des pénuries d'approvisionnement en eau ou encore des conséquences économiques très marquées pour de nombreux secteurs.

Les changements climatiques évalués pour le Canton de Vaud sont comparables à ceux envisagés au niveau national. Toutefois, la diversité géographique du territoire cantonal (altitude, type de végétation, déclivité, etc.) implique de tenir compte des conséquences climatiques différenciées selon les régions climatiques (Jura ; Plateau ; Alpes et Préalpes ; Agglomérations). A titre d'exemple, les mesures liées à une intensification des sécheresses estivales seront distinctes en plaine (besoins d'irrigation pour l'agriculture, débit minimum des cours d'eau pour la faune aquatique), en montagne (état des forêts protectrices contre les dangers naturels, le feu etc.) ou en milieu urbain (îlots de chaleur).

Pour minimiser les risques et augmenter la résilience du territoire, la commune de Denges a des leviers et des responsabilités importantes dans des domaines tels que la biodiversité, la prévention et la gestion des dangers naturels et des cours d'eau. Les principaux enjeux d'adaptation sur le territoire de la commune sont identifiés dans la partie 3 du présent document.

Principaux enjeux d'adaptation

En ce qui concerne les enjeux d'adaptation aux changements climatiques, la commune de Denges appartient à la zone géographique "Agglomération". Les évolutions climatiques attendues, ainsi que les enjeux et les risques qui y sont liés, sont comparables à ceux des autres communes situées au sein de ce périmètre.

Sans mesures de protection du climat, les principaux changements climatiques attendus dans les grandes agglomérations d'ici 2060 se caractérisent par une augmentation des jours et des nuits tropicales, ainsi que par une augmentation de l'intensité et de la fréquence des épisodes de fortes précipitations.



Évolutions climatiques attendues dans les grandes agglomérations (source : Canton de Vaud)

La modification des paramètres climatiques et la rapidité à laquelle ils se produisent ont de nombreuses répercussions sur les sociétés. L'augmentation des fortes chaleurs et des crues peuvent avoir des conséquences sur la santé des personnes et leur bien-être (déshydratation, intoxication alimentaire par de l'eau contaminée, réduction de la productivité au travail, dommages aux personnes, etc.). Les tempêtes, grêle et fortes précipitations peuvent également endommager diverses infrastructures nécessaires à assurer des services de base (hôpitaux, production d'énergie, etc.). Les cultures agricoles et viticoles seront également impactées par une modification du régime des précipitations.

3 - LA DEMARCHE PECC

Les communes ont des leviers importants en matière de réduction des émissions et d'adaptation aux changements climatiques. Leur proximité avec la population et leurs connaissances fines du territoire en font des partenaires indispensables à l'atteinte des objectifs climatiques fédéraux et cantonaux. Afin de les soutenir dans l'élaboration d'une politique énergétique et climatique cohérente et ambitieuse, le Plan climat vaudois a prévu des mesures d'accompagnement ciblées.

Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) s'appuie sur les outils et ressources mises à disposition par le Canton. Il est structuré comme suit :

- Un état des lieux est d'abord réalisé pour présenter le contexte régional et dresser le profil énergétique et climatique du territoire communal.
- Les démarches, notamment participatives, pour parvenir à ce PECC sont présentées
- Sur cette base, la vision à long terme et les objectifs à moyen terme que se donne la Municipalité sont détaillés
- Un plan d'action concret sur trois ans est ensuite détaillé autour de deux axes : mesures énergétiques et de réduction ; mesures d'adaptation.
- Enfin la gouvernance et le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions, ainsi que sa communication auprès de la population, sont présentés.

Collaboration intercommunale

Région Morges est une association de dix communes. Elle travaille à la mise en place d'un projet de territoire intercommunal respectant les enjeux locaux et tenant compte des objectifs des planifications supérieures. Région Morges traite de tout sujet supra-communal ayant un intérêt pour l'ensemble de la région.

Son équipe multidisciplinaire apporte un soutien technique aux communes dans les domaines de l'urbanisme, de la mobilité et de l'environnement. Dans ce cadre, elle accompagne les communes dans la réalisation de plusieurs stratégies régionales, outils et mesures intercommunales. Les principales stratégies ayant un lien avec le PECC sont décrites au chapitre suivant.

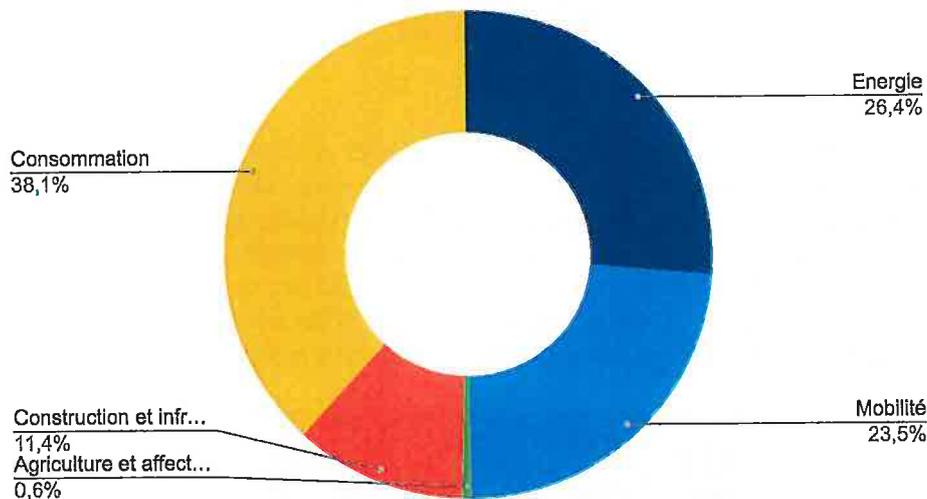
Dans ce cadre, Région Morges a coordonné la réalisation de PECCs pour les communes de Denges, Echichens, Lonay, Lully et de Tolochenaz. Le but était d'élaborer un PECC pour chacune de ces communes avec le même mandataire, une méthodologie identique et un temps pour développer des actions intercommunales pour les 10 communes de Région Morges. Région Morges s'est occupé de la mise en place de l'appel d'offre, de la sélection du bureau et de la coordination des phases qui concernaient l'ensemble des 10 communes.

4 - BILAN COMMUNAL

Le bilan territorial comptabilise les postes d'émissions des activités qui se situent sur le territoire communal et qui sont générées par les activités des habitant-e-s de la commune

La majorité des émissions de gaz à effet de serre proviennent de la consommation, dont la majeure partie est générée par l'alimentation. La mobilité représente 23% du bilan carbone, explicable à 99% par la voiture et l'avion. L'énergie représente respectivement 26% du bilan carbone et fait donc également partie des priorités. La construction, les déchets et l'utilisation des sols représentent environ 12% des émissions.

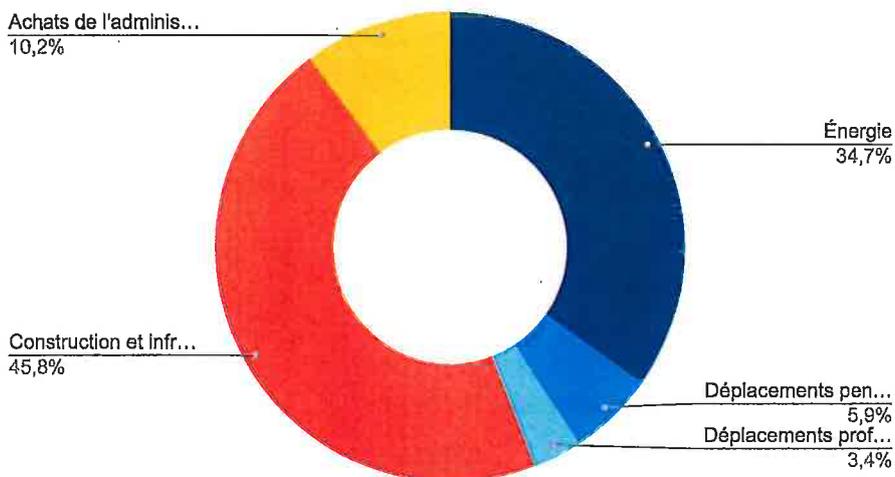
Répartition des émissions du territoire



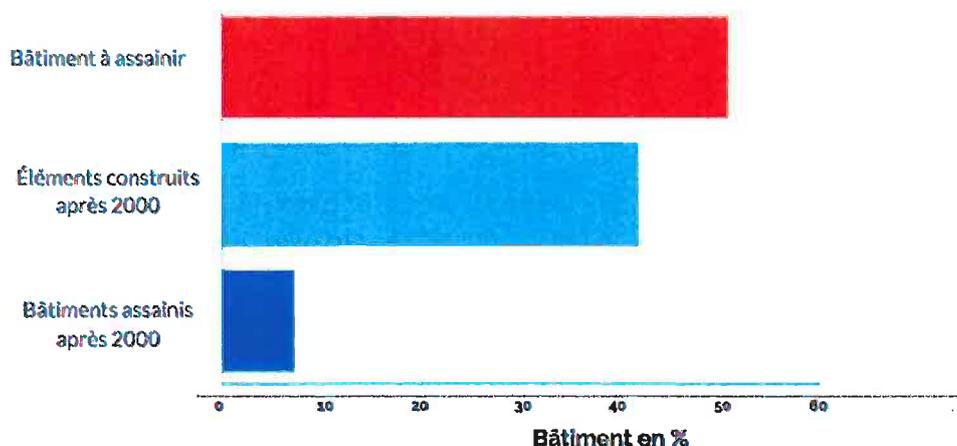
Le bilan carbone de l'administration communale a également été réalisé. Bien que minime en comparaison avec un bilan territorial, il met en évidence les postes sur lesquels l'administration peut réduire son impact et ainsi servir d'exemple pour sa population.

Dans le cas de Denges, les émissions associées à la Construction et aux infrastructures représentent plus de 45% des émissions totales. Cette valeur est calculée sur la base des investissements effectués dans les routes, bâtiments et autres travaux de génie civil. Près de 35% du bilan carbone concerne l'énergie utilisée pour l'éclairage public ainsi que pour les bâtiments du patrimoine administratif (administration, école, etc.) et du patrimoine financier (logements, biens de rendement, etc.). Ceux-ci sont principalement chauffés au mazout et au gaz naturel, des énergies non renouvelables. Un chauffage au bois couvre également une partie des besoins.

Répartition des émissions de l'administration



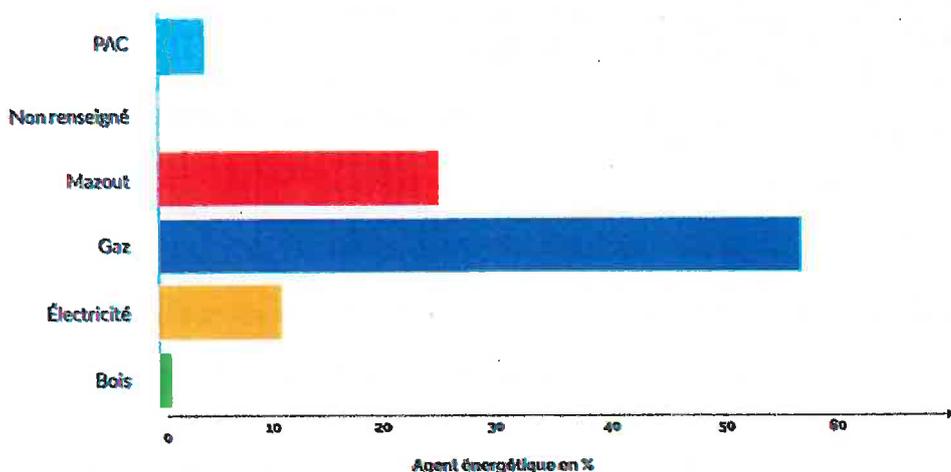
Sur le territoire communal, près de 51% des bâtiments ont été construits avant 2000 et n'ont pas été assainis depuis plus de 20 ans. Cela reste plus faible que la moyenne cantonale (68% de bâtiments à assainir) en raison du développement plus tardif de la commune. Toutefois, si l'ensemble des bâtiments de Denges construits avant 2021 étaient rénovés, cela permettrait de réduire les besoins en énergie de presque 70% (profil énergétique, 2021). L'assainissement des bâtiments est donc une étape primordiale avant même de changer son système de chauffage.



Bâtiments chauffés, selon assainissement et année de construction

93% du chauffage des bâtiments se fait par des énergies fossiles (gaz, mazout) ou de l'électricité directe. Pour comparaison, la moyenne cantonale est de 78% (CADENER, 2021). Le mazout et le gaz sont des énergies non renouvelables qui contribuent ainsi fortement aux dérèglements climatiques (pour rappel : 26% du bilan carbone territorial de la commune provient de l'énergie). Concernant les chauffages électriques, ce type de chauffage peut être remplacé par des solutions plus efficaces afin de garder l'électricité pour des besoins où elle ne peut être remplacée.

En effet, la consommation en électricité de ce type de chauffage représente 15% de la consommation électrique vaudoise en hiver. Ils seront interdits dans le Canton de Vaud d'ici 2033.



Consommation d'énergie estimée pour le chauffage des bâtiments, selon l'agent énergétique

Les pompes à chaleur ainsi que le bois, considérés comme des énergies renouvelables, sont des agents énergétiques qui couvrent actuellement 5% des besoins énergétiques. Ce type d'énergie se développe rapidement. La commune dispose également d'un fort potentiel pour les réseaux thermiques notamment le long de la Route de Genève et vers le centre du village

5 - MESURES PREVUES DANS LE CADRE DU PECC

En s'appuyant sur l'état des lieux et la vision, la commune de Denges a défini les objectifs sur lesquels elle souhaite concentrer ses efforts durant les prochaines années. Ces objectifs recouvrent deux axes, réduction des émissions de gaz à effet de serre et adaptation aux changements climatiques. Ils sont formulés à l'horizon 2030, mais pourront faire l'objet d'éventuelles adaptations à l'issue de la mise en œuvre du présent PECC. Ils sont décrits dans le tableau ci-dessous :

Axe	Thème	Objectifs Municipalité
R E D U C T I O N	Mobilité	Augmenter le nombre de pistes cyclables sécurisées
		Réduire la vitesse sur la RC79 en traversée de localité et la Route du Lac à 30 km/h et étendre cette réduction de vitesse sur toutes les routes du territoire communal
		Installer des prises de chargement électrique (mobilité électrique - voiture, vélo)
		Subventionner l'achat de vélos (électriques ou non)
	Energie	Organiser des accompagnements des habitants pour un changement de système de chauffage
Exemplarité	100% des bâtiments communaux sont rénovés énergétiquement et sont raccordés au réseau CAD	
A D A P T A T I O N	Biodiversité	Augmenter l'arborisation tant sur les surfaces de loisirs que sur les espaces verts du territoire communal
	Agriculture et eau	Optimiser la gestion de l'eau de pluie sur le territoire
	Vie communale	Encourager la mise en place d'évènements et de lieux d'échange (vide-grenier, boîte à livres, réparation, troc, etc.)
Communiquer et mettre à disposition des informations validées (via le site, newsletter, séance d'information (4x/an), ateliers)		

La Municipalité s'engage à réaliser une liste d'actions sur son territoire au cours des trois prochaines années, en tenant compte des ressources à disposition et de l'état des lieux réalisé.

Ces actions, définies en lien avec les fiches d'action PECC proposées par le Canton, s'inscrivent dans la vision communale et contribuent à concrétiser les objectifs communaux définis précédemment.

Ci-dessous la liste des actions détaillées avec leur coût :

Fiche	Descriptif de l'action	Coût	Réalisation
1	Réaliser une étude de la traversée du village de la RC79 et de la possibilité d'augmenter les pistes cyclables sécurisées	Préavis RC79	2022-2025
2	Réaliser une étude de requalification de la Route du Lac	Préavis spécifique	2022-2026
3	S'assurer que tous les projets de renouvellement des routes communales prennent en compte la réalisation de pistes cyclables et s'adaptent à la voie verte	Préavis spécifique	2022-2026
4	Limiter la vitesse sur la Route de la Gare à 30 km/h entre 22h et 6h (en lien avec fiche 1)	Préavis RC79	2022-2025
5	Passer la route du Lac à 30km/h dans le cadre du projet de requalification de la Pale	Cf action 2	2025-2026
6	Mandater des entreprises pour l'installation de prises de chargement véhicules électriques publiques	12000.-	2023-2025
7	Définir un règlement d'allocation et un montant pour la subvention des vélos	500.-	2024
8	Réaliser une campagne d'information à la population sur les subventions existantes dans la commune	1000.-	2024
9	Tenir au minimum une séance d'information par an sur l'énergie (réduction, consommation, rénovation, changement système de chauffage)	2000.-	2023-2026
10	Evaluer la possibilité de mettre en place un fonds énergie et développement durable pour les énergies renouvelables	1000.-	2024
11	Relier l'église au CAD (chauffage à distance) selon planning romande énergie	5000.-	2025-2026

Fiche	Descriptif de l'action	Coût	Réalisation
12	Former le personnel communal aux moyens de réduire la consommation d'énergie	2000.-	2023-2024
13	Installer une centrale solaire sur le collège	Préavis collègue	2026-2028
14	Relier l'administration communale au CAD selon planning romande énergie	Budget	2027-2030
15	Augmenter l'arborisation dans le cadre de la requalification de la Route du Lac et de la R79 (en traversée) (en lien avec fiches 1-2)	Préavis RC79	2022-2026
16	Arboriser la Place des Fêtes et planter des haies le long des places de jeu.	40000.-	2023-2025
17	Modifier le règlement du plan d'affectation communal pour inciter les privés à récupérer l'eau de pluie et à perméabiliser leur parcelle	800.-	2024
18	Organiser des ateliers et/ou une communication pour sensibiliser la population et les maraîchers à l'utilisation des produits phytosanitaires	3000.-	2024
19	Mettre en place une boîte à livre puis évaluer l'intérêt de la population pour étendre l'offre	2000.-	2023
20	Mettre en place une stratégie de communication des actions de durabilité et des ressources utiles (eg. via site internet, newsletters, ateliers de sensibilisation, etc.)	2000.-	2023
21	Etablir une stratégie pour impliquer la population dans les actions du PECC	1000.-	2024
RM4	Mettre en oeuvre des mesures simples pour sécuriser les itinéraires cyclables et piétons	5000.-	2023-2026
RM5	Ajuster la planification énergétique territoriale du PALM à l'échelle communale	6000.-	2023-2026

Fiche	Descriptif de l'action	Coût	Réalisation
RM6	Planifier et coordonner la mise en place de chauffages à distance à l'échelle intercommunale	5000.-	2023-2026
RM7	Organiser des appels d'offre groupés pour l'achat et l'installation de panneaux solaires photovoltaïques	-	2023-2026
RM9	Elaborer une communication de base sur la transition énergétique pour les citoyens et former le personnel communal	1000.-	2023-2026
RM10	Limiter et réduire l'imperméabilisation des sols	Budget	2023-2026
RM11	Diminuer la consommation d'eau de la voirie et établir un plan sécheresse	3000.-	2023-2026
RM12	Compléter la charte des jardins sur les enjeux d'adaptation aux changements climatiques et assurer sa promotio	1000.-	2023-2026
Total		93300.-	

Le détail des fiches PECC sont fournies en annexe, les fiches RM4 à RM12 sont les fiches pilotées par Région Morges (intercommunales).

6 - FINANCEMENT

La trésorerie communale nous permet de faire face à cette dépense sans recourir à l'emprunt.

Le montant sera prélevé sur la réserve pour investissements futurs.

7 - CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE DENGES

- vu le préavis N° 7/2023 de la Municipalité
- entendu le rapport de la commission chargée de son étude ;
- entendu le rapport de la commission gestion-finances ;
- considérant que cet objet a été discuté lors de la séance du Conseil communal

DÉCIDE

1. d'accorder à la municipalité un crédit de CHF 93'300.00 HT pour la mise en oeuvre du PECC de la commune de Denges ;
2. d'accepter le financement tel que proposé, à savoir le prélèvement à la réserve pour investissements futurs.

Approuvé en séance de Municipalité le 27 mars 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

Francis Monnin



La Secrétaire

A.-Sylvie Gevisier

Responsables : M. Francis Monnin, syndic, Mme Estelle Deville, municipale, Didier Gallay, municipal, Sylvain Piguet, municipal

Denges, le 23 mars 2023/asg



Mobilité

Objectif : Augmenter le nombre de pistes cyclables sécurisées

Réaliser une étude de la traversée du village de la RC79 et de la possibilité d'augmenter les pistes cyclables sécurisées

En cours

Descriptif		En bref
Le but est de réaliser une étude afin d'améliorer la traversée du village par la Route Cantonale 79, et en particulier les aménagements pour les cyclistes.		<ul style="list-style-type: none">➤ Coût estimé : Ces aménagements seront intégrés dans le projet global RC79➤ Soutien financier : Financier : Voyer ou la DGMR – Planification➤ Type de financement : Budget pour l'étude, investissements pour la réalisation
Mise en œuvre 1. Mandater un bureau pour réaliser l'étude de traversée du village (en cours). Dans le cadre de cette étude, il serait intéressant d'impliquer la population pour identifier ses besoins 2. Appel d'offre (début 2023) et préavis (début mai) 2. Réaliser les travaux d'ici 2023-2024 3. Communiquer à la population		Responsable (et partenaires internes) : Didier Gally
		Nécessité d'un mandat externe ? Oui
		2022 2023 2024 2025
		Participation de la population : Information
Mutualisation <ul style="list-style-type: none">➤ Fiche cantonale en lien : 16➤ Fiche communale en lien :➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : RM4		<ul style="list-style-type: none">➤ Critère de réussite final : Les travaux sont terminés➤ Critères de réussite intermédiaire : L'étude est réalisée, la partie administrative est terminée
Liens utiles Stratégie de mobilité douce régionale : https://www.regionmorges.ch/strategie/mobilite-douce/		



Mobilité

Objectif : Augmenter le nombre de pistes cyclables sécurisées

Réaliser une étude de requalification de la Route du Lac

A planifier

Descriptif		En bref
Afin d'améliorer la Route du Lac, la Commune va mener une étude pour la réaménager, adapter la vitesse et la sécuriser, notamment en diminuant le trafic poids lourd.		<ul style="list-style-type: none">➤ Coût estimé : Etude ~85'000 CHF. Suite à définir suivant les aménagements.➤ Soutien financier : Financier : Voyer ou la DGMR – Planification➤ Type de financement : Budget pour l'étude, investissements pour la réalisation
Mise en œuvre 1. Mandater un bureau pour réaliser une étude de requalification (en cours) 2. Réaliser les travaux 3. Communiquer à la population		Responsable (et partenaires internes) : Francis Monnin
		Nécessité d'un mandat externe ? Oui
		2022 2023 2024 2025 2026
		Participation de la population : Information
Mutualisation <ul style="list-style-type: none">➤ Fiche cantonale en lien : 16➤ Fiche communale en lien :➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : RM4		<ul style="list-style-type: none">➤ Critère de réussite final : Les travaux sont terminés➤ Critères de réussite intermédiaire : L'étude est réalisée
Liens utiles Stratégie de mobilité douce régionale : https://www.regionmorges.ch/strategie/mobilite-douce/		



Mobilité

Objectif : Augmenter le nombre de pistes cyclables sécurisées

S'assurer que tous les projets de renouvellement des routes communales prennent en compte la réalisation de pistes cyclables et s'adaptent à la voie verte

A planifier

Descriptif		En bref
Plus le réseau de pistes cyclables est développé, plus il est attractif pour la population. Cela rend les déplacements en vélo plus fluides, continus et sécurisés.		<ul style="list-style-type: none">➤ Coût estimé : A définir suivant les projets➤ Soutien financier : Suivant les mesures, jusqu'à 50% (stratégie vélo cantonale)➤ Type de financement : Budget pour l'étude, investissements pour la réalisation
Mise en œuvre 1. Sur la base des travaux préliminaires de Région Morges et la planification des travaux de la Commune, prioriser les projets d'aménagement 2. Réaliser une étude précise des aménagements à réaliser 3. Mettre en œuvre les mesures 5. Communiquer et promouvoir les nouveaux aménagements		Responsable (et partenaires internes) : Didier Gallay
		Nécessité d'un mandat externe ? Oui
		2022 2023 2024 2025 2026
		Participation de la population : Information
Mutualisation <ul style="list-style-type: none">➤ Fiche cantonale en lien : 16➤ Fiche communale en lien :➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : RM4		<ul style="list-style-type: none">➤ Critère de réussite final : Les nouveaux aménagements cyclables sont utilisables.➤ Critères de réussite intermédiaire : Les projets de nouveaux aménagements cyclables sont priorités et un premier crédit d'investissement approuvé par le conseil communal.
Liens utiles Stratégie de mobilité douce régionale : https://www.regionmorges.ch/strategie/mobilite-douce/		



Mobilité

Objectif : Réduire la vitesse sur la RC79 en traversée de localité et la Route du Lac à 30 km/h et étendre cette réduction de vitesse sur toutes les routes du territoire communal

Limiter la vitesse sur la Route de la Gare à 30 km/h entre 22h et 6h.

En cours

Descriptif		En bref
Afin de diminuer les nuisances liées au bruit routier, la Commune va limiter la vitesse à 30 km/h sur la Route de la Gare, entre 22h et 6h.		<ul style="list-style-type: none">➤ Coût estimé : Coût des panneaux (2000.-/panneau). Intégré dans projet RC79.➤ Soutien financier : Appui technique par la sous-commission des espaces publics du canton➤ Type de financement : Budget
Mise en œuvre Dans le cadre de l'assainissement du bruit routier, une des mesures peut être la limitation de la vitesse la nuit. Les tronçons concernés devront être identifiés. Il s'agira de poser un panneau rappelant la limitation à chaque carrefour débouchant sur les tronçons concernés. Ceci entre dans le cadre du projet RC79.		Responsable (et partenaires internes) : Didier Gallay
		Nécessité d'un mandat externe ? Oui
		2022
		Participation de la population : Information
Mutualisation <ul style="list-style-type: none">➤ Fiche cantonale en lien : 16➤ Fiche communale en lien :➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : RM4		<ul style="list-style-type: none">➤ Critère de réussite final : Le changement de la limitation est mis en oeuvre➤ Critères de réussite intermédiaire : Les tronçons sont identifiés
Liens utiles		



Mobilité

Objectif : Réduire la vitesse sur la RC79 en traversée de localité et la Route du Lac à 30 km/h et étendre cette réduction de vitesse sur toutes les routes du territoire communal

Passer la route du Lac à 30km/h dans le cadre du projet de requalification de la Pale

En cours

Descriptif		En bref
Le but est de limiter la vitesse à 30 km/h sur la Route du Lac afin de réduire les nuisances associées et de créer une zone 20km/h à l'entrée du village. Cette action se fera dans le cadre du projet de requalification de la Pale.		<ul style="list-style-type: none">➤ Coût estimé : Coût de l'étude compris dans l'action 1. Coût des travaux à définir selon les aménagements.➤ Soutien financier : Non➤ Type de financement : Investissement
Mise en œuvre Dans le cadre de la requalification de la Pale, intégrer une réflexion sur le passage en zone 30 de ce tronçon de la route du Lac. Les aménagements pourront être pensés de manière à limiter visuellement le gabarit, tout en permettant le passage d'un trafic de transit. Une fois les travaux finalisés, organiser un événement de rencontre/inauguration de la zone 20km/h.		Responsable (et partenaires internes) : Francis Monnin
		Nécessité d'un mandat externe ? Oui
		2025 2026
		Participation de la population : Information et participation (événement d'inauguration de la zone 20km/h)
Mutualisation <ul style="list-style-type: none">➤ Fiche cantonale en lien : 16➤ Fiche communale en lien :➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : RM4		<ul style="list-style-type: none">➤ Critère de réussite final : La Route du Lac est limitée à 30 km/h et une zone piétonne est créée➤ Critères de réussite intermédiaire : Le projet d'aménagement est défini
Liens utiles		



Mobilité

Objectif : Installer des prises de chargement électrique (mobilité électrique - voiture, vélo)

Mandater des bureaux expert pour l'installation de prises de chargement électrique

A planifier

Descriptif		En bref
Installer des prises de chargement électrique à usage public s'inscrit dans la stratégie d'électrification de la mobilité individuelle du Canton de Vaud. L'objectif est de faciliter l'utilisation de véhicules électriques sur le territoire communal et ainsi diminuer l'apport de CO2 du secteur du transport.		<ul style="list-style-type: none">➤ Coût estimé : env. 6000.-/borne➤ Soutien financier : DGE : CHF 500 à 3'000.- (max 50% des coûts totaux)➤ Type de financement : Investissement
Mise en œuvre 1. Analyser les besoins de la population via un formulaire sur le site de la commune et une demande auprès du service des automobiles. Identifier le nombre de véhicules électriques du territoire. 2. Trouver un mandataire pour développer le projet ou une entreprise de contracting. Faire les demandes de subvention. 3. Mettre en place les bornes selon le plan établi.		Responsable (et partenaires internes) : Sylvain Piguet
		Nécessité d'un mandat externe ? Oui
		2023 2024 2025
		Participation de la population : Information
Mutualisation <ul style="list-style-type: none">➤ Fiche cantonale en lien :➤ Fiche communale en lien :➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui		<ul style="list-style-type: none">➤ Critère de réussite final : Les bornes ont été installées (nombre à définir selon les besoins)➤ Critères de réussite intermédiaire : Le besoin est identifié et les emplacements définis
Liens utiles Subventions pour infrastructure de recharge à usage public et privé : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/energie/fichiers_pdf/Details-mesures-subventions_infrastructure-recharge_f%C3%A9vrier_2022.pdf		



Mobilité

Objectif : Subventionner l'achat de vélos (électriques ou non)

Définir un règlement d'allocation et un montant pour la subvention des vélos

A planifier

Descriptif		En bref
Le but est de mettre en place une subvention pour l'achat de vélos et vélos électriques à destination des habitant-e-s de la Commune.		<ul style="list-style-type: none">➤ Coût estimé : CHF 500➤ Soutien financier : Modèle de règlement à disposition➤ Type de financement : Budget
Mise en œuvre <ol style="list-style-type: none">1. Etablir l'ampleur, les conditions et le type de subventions.2. Inclure la subvention dans le fonds énergie et développement durable (action 12)3. Mettre en place un système de traitement des demandes et d'octroi des subventions3. Publier et promouvoir les subventions. Faire un suivi.4. Informer les personnes nouvellement arrivées (en continu).		Responsable (et partenaires internes) : Francis Monnin
		Nécessité d'un mandat externe ? Non
		2024
		Participation de la population : Information
Mutualisation <ul style="list-style-type: none">➤ Fiche cantonale en lien : 2➤ Fiche communale en lien : 12, 8➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non		<ul style="list-style-type: none">➤ Critère de réussite final : Le règlement est validé➤ Critères de réussite intermédiaire : Les principes de subventions sont définis
Liens utiles <ul style="list-style-type: none">- Préavis de Bourg-en-Lavaux : https://b-e-l.ch/documents/786/Preavis_15-2022_Reglement-fonds-durabilite_nsannexes.pdf- Directive de Vevey : https://www.vevey.ch/sites/default/files/2022-01/FEDD_Directives.pdf- Directive de La Tour-de-Peilz : https://www.la-tour-de-peilz.ch/tools/pdf-viewer/web/viewer-dde.php?file=/doc_uploads/images/developpement-durable/reglements/Directive-Fonds-energie-et-developpement-durable-FEDD.pdf- Annexe à la directive de Morges : https://www.morges.ch/media/document/1/annexe-a-la-directive-du-fonds-d-encouragement-2021-1.pdf		



Mobilité

Objectif : Subventionner l'achat de vélos (électriques ou non)

Réaliser une campagne d'information à la population sur les subventions existantes dans la commune

A planifier

Descriptif		En bref
Informar la population permet de mettre en avant les subventions afin qu'elle soient utilisées à leur plein potentiel par les habitant·e·s.		<ul style="list-style-type: none">➤ Coût estimé : CHF 1000➤ Soutien financier : Non➤ Type de financement : Budget
Mise en œuvre 1. Définir le cadre de la communication, les moyens et les supports 2. Rédiger le contenu 3. Communiquer à la population		Responsable (et partenaires internes) : Francis Monnin
		Nécessité d'un mandat externe ? Non
		2024
		Participation de la population : Information
Mutualisation <ul style="list-style-type: none">➤ Fiche cantonale en lien : 2➤ Fiche communale en lien : 12, 7➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non		<ul style="list-style-type: none">➤ Critère de réussite final : Une campagne d'information est réalisée. La population connaît l'existence de la subvention.➤ Critères de réussite intermédiaire : Le cadre de la communication est défini
Liens utiles		



Energie

Objectif : Organiser des accompagnements des habitants pour un changement de système de chauffage

Tenir minimum une séance d'information par an sur l'énergie (réduction consommation, rénovation, changement système de chauffage)

A planifier

Descriptif		En bref
La commune organise des séances publiques d'information sur divers thématiques en lien avec la réduction de la consommation énergétique des bâtiments.		<ul style="list-style-type: none">➤ Coût estimé : 2000.-/an➤ Soutien financier : Non➤ Type de financement : Budget
Mise en œuvre <ol style="list-style-type: none">1. Prendre contact avec communes voisines pour évaluer l'intérêt pour de telles conférences.2. Décider du format et du contenu des séances d'information.3. Rechercher et prendre contact avec un·e conférencier·ère.4. Inviter la population et tenir l'événement. Idéalement mener à un engagement de la part des participant.e.s en fin de séance.		Responsable (et partenaires internes) : Sylvain Plguet
		Nécessité d'un mandat externe ? Si besoin
		2023 2024 2025 2026
		Participation de la population : Information et participation active aux séances d'information
Mutualisation <ul style="list-style-type: none">➤ Fiche cantonale en lien : -➤ Fiche communale en lien :➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : RM9		<ul style="list-style-type: none">➤ Critère de réussite final : Une séance d'information est tenue chaque année. Minimum 50 personnes ont participé.➤ Critères de réussite intermédiaire : Le contenu et format des séances est défini
Liens utiles		



Energie

Objectif : Organiser des accompagnements des habitants pour un changement de système de chauffage

Evaluer la possibilité de mettre en place un fonds énergie et développement durable pour les énergies renouvelables

A planifier

Descriptif		En bref
La création d'un fonds permet de mettre à disposition des subventions pour les habitant·e·s, ainsi que pour les entreprises de la commune. Ces subventions peuvent soutenir des projets exemplaires en matière d'énergie, de climat ou de durabilité ou des projets communaux. La manière de l'alimenter et le type de subvention doivent être définis.		<ul style="list-style-type: none">➤ Coût estimé : CHF 1000➤ Soutien financier : Modèle de règlement à disposition➤ Type de financement : Budget
Mise en œuvre <ol style="list-style-type: none">1. Définir la manière d'alimenter le fonds (budget communal, taxe sur l'électricité,...)2. Etablir un règlement/directive d'attribution des subventions en lien avec la planification énergétique territoriale (à soumettre à la DGE-DIREN selon les cas)3. Si nécessaire, faire un préavis pour la validation du règlement par le conseil communal4. Formaliser la perception de la taxe avec le fournisseur d'électricité (Romande Energie)5. Communiquer à la population sur la subvention		Responsable (et partenaires internes) : Francis Monnin
		Nécessité d'un mandat externe ? Non
		2024
Mutualisation. <ul style="list-style-type: none">➤ Fiche cantonale en lien : 2➤ Fiche communale en lien : 7, 8 Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : RM13		Participation de la population : Information
Liens utiles <ul style="list-style-type: none">- Préavis de Bourg-en-Lavaux : https://b-e-l.ch/documents/786/Preavis_15-2022_Reglement-fonds-durabilite_nsannexes.pdf- Directive de Vevey : https://www.vevey.ch/sites/default/files/2022-01/FEDD_Directives.pdf- Directive de La Tour-de-Peilz : https://www.la-tour-de-peilz.ch/tools/pdf-viewer/web/viewer-dde.php?file=/doc_uploads/images/developpement-durable/reglements/Directive-Fonds-energie-et-developpement-durable-FEDD.pdf- Annexe à la directive de Morges : https://www.morges.ch/media/document/1/annexe-a-la-directive-du-fonds-d-encouragement-2021-1.pdf		<ul style="list-style-type: none">➤ Critère de réussite final : Le fonds est utilisé à son plein potentiel (toutes les subventions sont utilisées chaque année)➤ Critères de réussite intermédiaire : Le fonctionnement du fonds est défini et le règlement est en cours d'élaboration



Exemplarité

Objectif : 100% des bâtiments communaux sont rénovés énergétiquement et sont raccordés au réseau CAD

Relier l'église au CAD

A planifier

Descriptif		En bref
Le but est d'améliorer autant que possible l'isolation thermique de l'église puis de la relier au CAD.		<ul style="list-style-type: none">➤ Coût estimé : CHF 3000 pour CECB+. Coût des travaux à définir selon l'ampleur.➤ Soutien financier : Subv. cantonale de CHF 1000 pour CECB+. Subv. pour travaux à évaluer selon le projet.➤ Type de financement : Investissement
Mise en œuvre <ol style="list-style-type: none">1. Planifier les travaux à réaliser (isolation et raccordement) via un CECB+2. Mandater une entreprise pour réaliser les travaux3. Communiquer sur la démarche auprès de la population		Responsable (et partenaires internes) : Didier Gallay et Francis Monnin
		Nécessité d'un mandat externe ? Oui
		2025 - 2026
		Participation de la population : Non pertinente
Mutualisation <ul style="list-style-type: none">➤ Fiche cantonale en lien : 11➤ Fiche communale en lien :➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non		<ul style="list-style-type: none">➤ Critère de réussite final : L'église est rénovée et reliée au CAD➤ Critères de réussite intermédiaire : Les travaux sont planifiés
Liens utiles <ul style="list-style-type: none">- Subvention CECB+ : https://www.vd.ch/prestation/01-demander-une-subvention-pour-le-cccb-plus-audit-energetique- Subvention isolation thermique : https://www.vd.ch/prestation/02-demander-une-subvention-pour-lisolation-thermique-m01- Autres subventions : https://www.vd.ch/themes/environnement/energie/subventions-programme-batiments		



Exemplarité

Objectif : 100% des bâtiments communaux sont rénovés énergétiquement et sont raccordés au réseau CAD

Former le personnel communal aux moyens de réduire la consommation d'énergie

En cours

Descriptif		En bref
De nombreuses économies d'énergie peuvent être réalisées sur les divers lieux de travail du personnel communal. Pour cela, il est important de former les employé·e·s à la problématique et surtout aux éco-gestes à mettre en place. Ainsi le personnel communal montre l'exemple.		<ul style="list-style-type: none">➤ Coût estimé : CHF 2000➤ Soutien financier : Cours CEP gratuits➤ Type de financement :
Mise en œuvre <ol style="list-style-type: none">1. Identifier les besoins en formation et sélectionner un cours existant ou solliciter un prestataire externe pour donner la formation2. Organiser le cours3. Si besoin, renouveler sur d'autres thématiques4. S'assurer que toute nouvelle personne est formée lors de son engagement au sein de la commune		Responsable (et partenaires internes) : Didier Gallay
		Nécessité d'un mandat externe ? Optionnel
		2022 2023 2024
		Participation de la population : Non pertinente
Mutualisation <ul style="list-style-type: none">➤ Fiche cantonale en lien : 11➤ Fiche communale en lien :➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : RM6		<ul style="list-style-type: none">➤ Critère de réussite final : 100% du personnel est formé aux éco-gestes et aux enjeux liés à l'énergie dans leur travail➤ Critères de réussite intermédiaire : Les besoins sont identifiés et les cours sont planifiés
Liens utiles <ul style="list-style-type: none">- Exemple de cours du CEP : https://www.cep.vd.ch/cours/LGIO-8TABJN		



Exemplarité

Objectif : 100% des bâtiments communaux sont rénovés énergétiquement et sont raccordés au réseau CAD

Installer une centrale solaire sur le collège

A planifier

Descriptif		En bref
<p>Une centrale solaire permet de produire une part de l'électricité consommée directement sur place et de façon renouvelable mais également de réinjecter l'électricité non utilisée dans le réseau.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : A estimer selon l'ampleur des travaux ➤ Soutien financier : Subvention fédérale pour l'étude ➤ Type de financement : Budget pour l'étude et investissement pour les installations
<p>Mise en œuvre Projet similaire pour la voirie déjà en exécution : offres obtenues, préavis en mars.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 2023 : Faire un appel d'offre auprès de bureaux experts pour l'école. 2. Valider le budget et l'offre 3. Commencer les travaux 		<p>Responsable (et partenaires internes) : Didier Gallay</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Oui</p>
		<p> 2026 - 2028</p>
		<p>Participation de la population : Information</p>
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : 15 ➤ Fiche communale en lien : ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : L'école produit 50% de ses besoins en électricité sur place ➤ Critères de réussite intermédiaire : Le projet est défini
<p>Liens utiles La Confédération participe au financement des études de faisabilité ou de planification :</p> <ul style="list-style-type: none"> - https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-88308.html - https://www.local-energy.swiss/fr/dam/jcr:70abf966-a07c-4ce1-8651-609f5a5fca78/2022-23_Fiche_information_Etudes_faisabilite_PVCommunes.pdf <p>Subvention cantonale : https://www.vd.ch/prestation-detail/prestation/21-demander-une-subvention-pour-les-etudes-de-faisabilite-installation-de-production-denergies-re/</p>		



Exemplarité

Objectif : 100% des bâtiments communaux sont rénovés énergétiquement et sont raccordés au réseau CAD

Renover et relier l'administration communale au CAD

En cours

Descriptif		En bref
Le but est de rénover énergétiquement le bâtiment de l'administration communale pour ensuite le relier au chauffage à distance.		<ul style="list-style-type: none">➤ Coût estimé : A définir➤ Soutien financier : Oui pour CECB+ et pour l'isolation➤ Type de financement : Investissement
Mise en œuvre <ol style="list-style-type: none">1. Définir les travaux à réaliser par exemple via un CECB+2. Contracter les entreprises pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique3. Relier le bâtiment au CAD4. Communiquer sur la démarche auprès de la population		Responsable (et partenaires internes) : Didier Gallay et Francis Monnin
		Nécessité d'un mandat externe ? Oui
		2023-2030
		Participation de la population : Information
Mutualisation <ul style="list-style-type: none">➤ Fiche cantonale en lien : 11➤ Fiche communale en lien :➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : RM6		<ul style="list-style-type: none">➤ Critère de réussite final : Le bâtiment est rénové énergétiquement et raccordé au CAD➤ Critères de réussite intermédiaire : Les travaux d'isolation thermique sont réalisés
Liens utiles <ul style="list-style-type: none">- Subvention CECB+ : https://www.vd.ch/prestation/01-demander-une-subvention-pour-le-cecbr-plus-audit-energetique- Subvention isolation thermique : https://www.vd.ch/prestation/02-demander-une-subvention-pour-lisolation-thermique-m01- Autres subventions : https://www.vd.ch/themes/environnement/energie/subventions-programme-batiments		



Biodiversité

Objectif : Augmenter l'arborisation tant sur les surfaces de loisirs que sur les espaces verts du territoire communal

Augmenter l'arborisation dans le cadre de la requalification de la Route du Lac et de la R79 (en traversée)

En cours

Descriptif		En bref
Planter des arbres en bordure de route permet de lutter contre les îlots de chaleur et également de diminuer les coûts liés aux dégâts de crues et de ruissellement, conséquences des changements climatiques.		<ul style="list-style-type: none">➤ Coût estimé : CHF 1'500'000, compris dans projet RC79➤ Soutien financier : Oui, effectué par RM➤ Type de financement : Investissement
Mise en œuvre Intégrer l'arborisation au projet de la requalification de la RC79 en traversée de localité et de la Route du Lac. Le concept d'arborisation doit être intégré en amont des réflexions, afin d'intégrer les fosses des arbres dans les plans du sous-sol, au même titre que les autres infrastructures souterraines.		Responsable (et partenaires internes) : Didier Gallay
		Nécessité d'un mandat externe ? Oui
		2022 2023 2024 2025
		Participation de la population : Information
Mutualisation <ul style="list-style-type: none">➤ Fiche cantonale en lien : 17➤ Fiche communale en lien :➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes :		<ul style="list-style-type: none">➤ Critère de réussite final : Les routes concernées sont arborisées➤ Critères de réussite intermédiaire : Le projet a été adapté selon les retours du Canton
Liens utiles		



Biodiversité

Objectif : Augmenter l'arborisation tant sur les surfaces de loisirs que sur les espaces verts du territoire communal

Arboriser et aménager la Place de Fête

En cours

Descriptif		En bref
Arboriser la Place des Fêtes et planter des haies le long des places de jeu permet d'offrir un lieu de vie accueillant pour la population tout en favorisant la biodiversité sur le territoire communal.		<ul style="list-style-type: none">➤ Coût estimé : CHF 40'000➤ Soutien financier : Non➤ Type de financement : Investissements
Mise en œuvre <ol style="list-style-type: none">1. Faire un appel d'offre auprès de bureaux experts (en cours)2. Valider le budget et l'offre via un préavis3. Développer le plan d'arborisation, en impliquant la population4. Mettre en œuvre le plan		Responsable (et partenaires internes) : Didier Gallay
		Nécessité d'un mandat externe ? Oui
		2023 2024
		Participation de la population : Participation active lors de la finalisation des aménagements + inauguration de la Place
Mutualisation <ul style="list-style-type: none">➤ Fiche cantonale en lien : 17➤ Fiche communale en lien :➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : RM12		<ul style="list-style-type: none">➤ Critère de réussite final : La place des fêtes est réaménagée➤ Critères de réussite intermédiaire : Le bureau d'exécution a été sélectionné
Liens utiles		



Eau

Objectif : Optimiser la gestion de l'eau de pluie sur le territoire

Modifier le règlement du plan d'affectation communal pour inciter les privés à récupérer l'eau de pluie et à perméabiliser leur parcelle

A planifier

Descriptif		En bref
La perméabilisation des sols permet l'amélioration de la rétention de l'eau dans les sols, une meilleure biodiversité et enfin elle rafraîchit l'espace urbain. En modifiant le règlement communal, la Municipalité s'assure une conservation des sols et s'évite un retour en arrière dans le futur.		<ul style="list-style-type: none">➤ Coût estimé : CHF 800➤ Soutien financier : Non➤ Type de financement : Budget
Mise en œuvre En lien avec l'action RM10 : 1. Faire une proposition de modification 2. La soumettre au conseil communal 3. Effectuer la modification 4. Communiquer sur cette nouveauté		Responsable (et partenaires internes) : Sylvain Plquet
		Nécessité d'un mandat externe ? Non
		2024
		Participation de la population : Information
Mutualisation <ul style="list-style-type: none">➤ Fiche cantonale en lien : 17➤ Fiche communale en lien :➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : RM 10		<ul style="list-style-type: none">➤ Critère de réussite final : Le règlement est modifié➤ Critères de réussite intermédiaire : La proposition de modification du règlement a été soumise au Conseil communal
Liens utiles Exemple du Jura : https://www.jura.ch/fr/Autorites/Zero-pesticides/Action-14-Permeabilisation-des-sols/Guide-Jardins-vivants-Action-14-Permeabilisation-des-sols.html		



Eau

Objectif : Optimiser la gestion de l'eau de pluie sur le territoire

Organiser des ateliers et/ou une communication pour sensibiliser la population et les maraîchers à l'utilisation des produits phytosanitaires

A planifier

Descriptif		En bref
L'utilisation de produits phytosanitaire a un impact direct sur la qualité des eaux, un bien qui peut se faire rare en période de sécheresse ou de restriction. Dans l'optique de pouvoir faire des zones de récupération, il est nécessaire que cette eau soit aussi pure que possible.		<ul style="list-style-type: none">➤ Coût estimé : CHF 3000➤ Soutien financier : Non➤ Type de financement : Budget
Mise en œuvre 1. Identifier le cadre et le but de la communication, avec l'appui d'un spécialiste 2. Organiser un échange avec les personnes concernées afin de définir ensemble les mesures à prendre et les év. soutiens que la commune (ou autre) pourrait fournir pour faciliter le changement		Responsable (et partenaires internes) : Estelle Deville
		Nécessité d'un mandat externe ? Oui
		2024
		Participation de la population : Information
Mutualisation <ul style="list-style-type: none">➤ Fiche cantonale en lien : 17➤ Fiche communale en lien :➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui		<ul style="list-style-type: none">➤ Critère de réussite final : Une rencontre avec les maraîchers a été organisée➤ Critères de réussite intermédiaire : Un atelier a été organisé
Liens utiles		



Consommation

Objectif : Encourager la mise en place d'évènements et de lieux d'échange (vide-grenier, boîte à livres, réparation, troc, etc.)

Mettre en place une boîte à livre puis évaluer l'intérêt de la population pour étendre l'offre

A planifier

Descriptif		En bref
Installer une boîte à livres permet d'allonger la durée de vie des biens et ainsi réduire les achats et donc la consommation de ressources. Cette action met en avant l'importance du partage et des échanges.		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : CHF 2000 ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : Budget
Mise en œuvre <ol style="list-style-type: none"> 1. Trouver des habitant.e.s motivé.e.s à s'impliquer dans la mise en place du projet 2. Définir le concept (lieu, contenant, gestion...) 3. Informer la population et év. organiser un événement de lancement. 4. Evaluer l'intérêt de la population et renouveler l'expérience dans une autre zone de la commune 5. [en continu] Assurer le suivi via la définition d'une personne responsable 		Responsable (et partenaires internes) : Estelle Deville
		Nécessité d'un mandat externe ? Eventuellement à une association
		2023
		Participation de la population : Information et év. participation active
Mutualisation <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : 6 ➤ Fiche communale en lien : 23 ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : La/Les boîte(s) à livre sont utilisées par la population ➤ Critères de réussite intermédiaire : Avoir installé une première boîte à livre
Liens utiles Exemples : <ul style="list-style-type: none"> - https://www.lanuitdelalecture.ch/les-boites-agrave-livres.html - https://www.frc.ch/postpratique/donnez-une-seconde-vie-a-vos-objets-grace-aux-boites-consotroc/ - Bibliothèque solidaire de Tolochenaz : https://www.tolochenaz.ch/bibliotheken/520 		



Vie locale

Objectif : Communiquer et mettre à disposition des informations validées (via le site, newsletter, séance d'information (4x/an), ateliers)

Mettre en place une stratégie de communication des actions de durabilité et des ressources utiles (eg. via site internet, newsletters, ateliers de sensibilisation, etc.)

A planifier

Descriptif		En bref
Afin de favoriser l'implication de la population, il est important qu'elle puisse être tenue au courant de la démarche PECC et qu'elle puisse également facilement trouver les ressources pour mettre en place des mesures à son niveau		<ul style="list-style-type: none">➤ Coût estimé : CHF 2000➤ Soutien financier : Non➤ Type de financement : Budget
Mise en œuvre 1. Identifier les informations à transmettre sur le PECC, les supports déjà existants et les besoins de la population en lien avec la fiche action RM9 (SP). Identifier les canaux de diffusion possibles (site internet, page dédié au PECC, réseaux sociaux, tout-ménage, pilier public, ...) 2. Eventuellement, faire appel à un mandataire externe pour la réalisation des supports de communication 3. Monitorer les résultats de la stratégie de communications (nombre de clics, de tout-ménages envoyés, etc.) 4. Assurer la mise à jour des documents et informer une personne de l'administration pour rediriger en cas de questions de la population.		Responsable (et partenaires internes) : Estelle Deville
		Nécessité d'un mandat externe ? Eventuellement
		2023
		Participation de la population : Information
Mutualisation <ul style="list-style-type: none">➤ Fiche cantonale en lien : 4➤ Fiche communale en lien :➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : RM9, RM12		<ul style="list-style-type: none">➤ Critère de réussite final : La stratégie de communication est mise en place (support, temporalité, sujet)➤ Critères de réussite intermédiaire : La stratégie de communication est définie➤ Les premiers supports de communication sont accessibles pour la population
Liens utiles Exemple, site internet PECC de Bourg-en-Lavaux : https://b-e-l.ch/fr/officiel/projets/plan-%C3%A9nergie-et-climat-communal		



Vie locale

Objectif : Encourager la mise en place d'évènements et de lieux d'échange (vide-grenier, boîte à livres, réparation, troc, etc.)

Etablir une stratégie pour impliquer la population dans les actions du PECC

A planifier

Descriptif		En bref
Impliquer la population dans la mise en oeuvre des objectifs du PECC est une bonne manière de mobiliser plus de ressources pour une petite commune. Cela permet également de renforcer les liens avec la population ainsi que son engagement dans les actions.		<ul style="list-style-type: none">➤ Coût estimé : CHF 1000➤ Soutien financier : Non➤ Type de financement : Budget
Mise en œuvre Idées d'actions : <ul style="list-style-type: none">- Etablir une liste des personnes souhaitant s'engager dans des actions communales ou être tenues au courant des actions communales- Mettre en place une commission énergie/durabilité/environnement- Identifier des espaces à mettre à disposition de la population pour des projets de durabilité- Organiser un événement de lancement avec le soutien de l'USL- Organiser un atelier de réparation avec l'appui de la FRC- Organiser des ateliers de sensibilisation à la durabilité pour la population- Développer des projets en lien avec l'école- Organiser un journée coup de balai		Responsable (et partenaires internes) : Estelle Deville
		Nécessité d'un mandat externe ? Non
		2024
		Participation de la population : Participation active
Mutualisation <ul style="list-style-type: none">➤ Fiche cantonale en lien : 4➤ Fiche communale en lien : 22➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : -		<ul style="list-style-type: none">➤ Critère de réussite final : 10 citoyen.ne.s sont engagé.e.s activement dans la mise en oeuvre d'une mesure➤ Critères de réussite intermédiaire : La stratégie est établie et validée.
Liens utiles Journée coup de balai : https://www.cosedec.ch/communes/coup-de-balai/		



Mobilité

Objectif : Augmenter le nombre de pistes cyclables sécurisées

Mettre en oeuvre des mesures simples pour sécuriser les itinéraires cyclables et piétons

En cours

Descriptif		En bref
<p>La stratégie mobilité douce menée par Région Morges en 2016 a permis de définir les réseaux piétons et cyclables de la région et des aménagements à réaliser. Sur cette base, Région Morges pourra prioriser les petites interventions à mettre en place afin d'améliorer la sécurité de ces réseaux.</p> <p>Cette action est complémentaire aux requalifications routières ou à la création de pistes cyclables qui seront traitées dans le cadre du PALM et du programme de législature régional.</p>		<ul style="list-style-type: none">➤ Coût estimé : CHF 5000 (étude commune), sans les infrastructures➤ Soutien financier : Non➤ Type de financement : Budget et investissement (selon l'ampleur de l'intervention)
<p>Mise en œuvre</p> <p>Région Morges :</p> <ul style="list-style-type: none">* Propose des secteurs d'intervention prioritaires en 2023* Soutien les communes dans la mise en oeuvre et assurer la coordination (y compris pour la qualité de la signalétique) <p>En 2024, les Communes :</p> <ul style="list-style-type: none">* Sécurisent et aménagent en faveur des modes doux au minimum un itinéraire d'intérêt régional par des actions simples, notamment :- Restriction de trafic / zone 30 / zone 20- Pose de bancs, stationnement vélo, marquage- Arborisation <p>Cette action sera coordonnée par le COPOL-MOB.</p>		Responsable (et partenaires internes) : Didier Gallay
		Nécessité d'un mandat externe ? Oui
		2023 (RM) 2024 2025 2026
		Participation de la population : Information
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Fiche cantonale en lien : 16➤ Fiche communale en lien :➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Coordonnée		<ul style="list-style-type: none">➤ Critère de réussite final : Au minimum un itinéraire d'intérêt régional par commune est sécurisé➤ Critères de réussite intermédiaire : Les secteurs d'intervention prioritaires sont définis et les communes concernées ont inscrit les aménagements à réaliser au budget
<p>Liens utiles</p> <p>Stratégie de mobilité : https://www.regionmorges.ch/strategie/mobilite-douce/</p>		



Energie

Objectif : Organiser des accompagnements des habitants pour un changement de système de chauffage

Ajuster la planification énergétique territoriale du PALM à l'échelle communale

A planifier

Descriptif		En bref
<p>Cette action permettra de valoriser la planification énergétique territoriale effectuée à l'échelle du PALM et de doter les communes d'outils adaptés à leurs besoins. Elles pourront notamment intégrer l'approvisionnement énergétique dans les plans d'affectation et conseiller les propriétaires, voir imposer le raccordement à un chauffage à distance existant pour toute nouvelle construction ou rénovation.</p> <p>Note : La réalisation d'une planification énergétique est obligatoire pour tout nouveau plan d'affectation dans le périmètre compact. Si cette démarche est anticipée, elle permet à la commune de percevoir 50% de subventions cantonales.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : CHF 12'000 ➤ Soutien financier : Oui (50%) ➤ Type de financement : Investissement
<p>Mise en œuvre</p> <p>Région Morges :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Apporte un soutien administratif et technique aux communes participantes (cahier des charges, appel d'offre, suivi du mandat) <p>Communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Réalisent une planification énergétique territoriale simplifiée comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - Un bilan des ressources d'énergie renouvelables disponibles sur le territoire communal - Les vecteurs énergétiques prioritaires pour chaque partie du territoire - Les mesures règlementaires permettant de valoriser les ressources disponibles * Communiquent les résultats à sa population <p>Spécifique à Denges :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Etudient les subventions possibles pour les changements de système de chauffage 	   	<p>Responsable (et partenaires internes) : Sylvain Piguet</p> <p>Nécessité d'un mandat externe ? Oui</p> <p> S2 2023 S1 2024 </p> <p>Participation de la population : Information et participation</p>
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : 13 ➤ Fiche communale en lien : ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Coordonnée 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : L'étude de planification énergétique territoriale est réalisée et communiquée à la population ➤ Critères de réussite intermédiaire : Deux offres ont été obtenues et la subvention a été demandée
<p>Liens utiles</p> <p>Site du Canton : https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/energie-environnement-agriculture/energie/planification-energetique-territoriale/</p>		



Energie

Objectif : Organiser des accompagnements des habitants pour un changement de système de chauffage

Planifier et coordonner la mise en place de chauffages à distance à l'échelle intercommunale

A planifier

Descriptif		En bref
Le but est de planifier et coordonner la mise en place de chauffages à distance à l'échelle intercommunale, afin de limiter les coûts et garantir la rentabilité des réseaux.		<ul style="list-style-type: none">➤ Coût estimé : CHF 10'000 pour l'étude➤ Soutien financier : Oui (max 60% de l'étude de faisabilité)➤ Type de financement : Budget pour l'étude
Mise en œuvre 2023 : Discussions préliminaires entre les communes intéressées. Dans ce cadre, Région Morges réalisera un inventaire des réseaux opérationnels ou en projet, avec l'appui du Canton. 2024 : Réalisation d'une étude de faisabilité par un bureau externe, si nécessaire financée par les communes concernées et coordonnée par Région Morges. 2025 : Informer la population, définir le modèle de gestion du/des chauffages à distance, réaliser un appel/des appels d'offres dès 2026 : Réaliser les projets		Responsable (et partenaires internes) : Sylvain Plguet
		Nécessité d'un mandat externe ? Oui
		2023 2024 2025 2026
		Participation de la population : Information
Mutualisation <ul style="list-style-type: none">➤ Fiche cantonale en lien : 14➤ Fiche communale en lien : RM 5➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Coordonnée		<ul style="list-style-type: none">➤ Critère de réussite final : Avoir identifié tout le potentiel et engagé des projets dans leur mise en œuvre➤ Critères de réussite intermédiaire : Avoir une planification robuste des chauffages à distance à l'échelle intercommunale, avec un budget et une temporalité clairement définis
Liens utiles Subvention : https://www.vd.ch/prestation-detail/prestation/21-demander-une-subvention-pour-les-etudes-de-faisabilite-installation-de-production-denergies-re/?tx_vdprestations_pi4%5Bcontroller%5D=Prestation&tx_vdprestations_pi4%5Baction%5D=show&cHash=2bf9f66439b8e2bb2ed3c834c60f0488		



Energie

Objectif : Organiser des accompagnements des habitants pour un changement de système de chauffage

Organiser des appels d'offre groupés pour l'achat et l'installation de panneaux solaires photovoltaïques

A planifier

Descriptif		En bref
<p>Les appels d'offre groupés permettent aux communes d'offrir à leur citoyen.ne.s un accompagnement sur mesure. Cet accompagnement facilite le travail des entreprises, rassure les propriétaires et permet de garantir des réalisations de qualité. Région Morges coordonne l'organisation de l'appel d'offre, grâce à l'aide d'un mandataire.</p> <p>Le coût de cette action dépendra du nombre de citoyens accompagnés.</p> <p>Note : On estime à environ 30-40 m2 en moyenne la surface de panneaux solaire couverte par installation.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : 200.-/foyer participant ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : Budget
<p>Mise en œuvre</p> <p>Région Morges :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Planifie et coordonne entre 1 et 3 appels d'offres groupés sur 3 ans (planning, communication, inscriptions, prestataires, entreprises) et s'occupe de trouver un mandataire et de le coordonner * Fournit aux communes des supports de communication <p>Communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Organisent une séance d'information publique (possibilité de grouper à l'échelle de plusieurs communes) * Promeuvent la démarche auprès de leurs citoyens (journal communal, site internet, etc...) <p>Spécifique à Denges :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Mettre à jour la couche photovoltaïques sur le portail profil énergétique (estimation du nombre de m2 sur le territoire et transmission au canton) 	   	<p>Responsable (et partenaires internes) : Sylvain Plquet</p> <p>Nécessité d'un mandat externe ? Oui</p> <p> 2023 (RM) 2024 2025 </p> <p>Participation de la population : Information et participation active</p>
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : 15 ➤ Fiche communale en lien : ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Régionale (en tout cas la 1ère année) 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : 30 foyers installent des panneaux solaires chez eux dans chaque commune dans le cadre d'un appel d'offre groupé ➤ Critères de réussite intermédiaire : Un appel d'offre a été organisé
<p>Liens utiles</p> <p>Exemple d'Epalinges : https://www.energiestadt.ch/fr/bons-exemples/appel-doffres-groupe-pour-linstallation-de-panneaux-solaires-photovoltaïques-1128.html</p> <p>Mont-sur-Lausanne : https://www.lemontsurlausanne.ch/vivre-aumont/actualites/details-des-actualites/panneaux-solaires-appel-doffres-groupe</p>		



Energie

Objectif : Organiser des accompagnements des habitants pour un changement de système de chauffage

Elaborer une communication de base sur la transition énergétique pour les citoyens et former le personnel communal

A planifier

Descriptif		En bref
<p>Le besoin de conseils en matière d'énergie a été soulevé par de nombreux citoyens et plusieurs responsables politiques. La question des procédures, des règles à respecter et des soutiens disponibles semble difficile à appréhender pour de nombreux propriétaires. Le but est que les administrations communales puissent orienter correctement les citoyens qui leur posent des questions, en s'appuyant sur les guides existants et les informations disponibles au niveau de la commune (cf. action 5 - planification énergétique).</p> <p>Pour ce faire, une communication devra être élaborée afin à clarifier les moyens d'actions et les procédures à suivre et une formation au personnel communal devra être organisée.</p>		<ul style="list-style-type: none">➤ Coût estimé : CHF 1000➤ Soutien financier : Non➤ Type de financement : Budget
<p>Mise en œuvre</p> <p>Les réflexions préliminaires pourront commencer dès 2023, dans le cadre de la mise en place d'autres mesures (Ex : appels d'offres groupés, planification énergétique territoriale). Le but est d'affiner le besoin de la part des citoyens et les outils déjà en place pour proposer un accompagnement adapté. Une mise en œuvre plus structurée sera réalisée en 2025.</p> <p>Région Morges :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Réalise des supports de communication sur la base de la documentation existante (flyers, page web, wiki, ...) adaptables pour les différentes communes (ex : spécificités, subventions) et permettant de soutenir les citoyens dans la transition énergétique (bâtiments, mobilité, système de chauffage suivant planification énergétique territoriale).2. Réalise une check-list à l'intention du personnel communal en charge de la police des constructions et du greffe (conseil à la population)3. Propose un cours pour le personnel communal <p>Communes :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Forment leur personnel communal (greffe, police des constructions)2. Renseignent les citoyens sur les enjeux de la transition		Responsable (et partenaires internes) : Sylvain Piguat
		Nécessité d'un mandat externe ? Oui
		2023 2024 2025 2026
		Participation de la population : Information



Denges | Plan d'actions PECC | 2022-2026

<p>énergétiques et fournissent des recommandations</p> <p>Spécifique à Denges :</p> <ul style="list-style-type: none">* Transmettre à RM les besoins (contenu, supports, ...) et une temporalité souhaitée pour les livrables.* Si RM ne se charge pas de certains contenus, se coordonner avec Estelle Deville pour la stratégie de communication : produire la documentation + informer l'administration pour qu'elle puisse rediriger la population.* Mettre à jour la documentation de façon régulière.		
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Fiche cantonale en lien : 10➤ Fiche communale en lien :➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Action régionale		<ul style="list-style-type: none">➤ Critère de réussite final : Avoir réalisé les supports et les avoir communiqués à la population➤ Avoir formé au minimum un-e employé-e communal-e ayant des contacts avec la population (ex : Greffe Municipal ou service technique)➤ Critères de réussite intermédiaire : Le cadre de la communication est défini.
<p>Liens utiles</p>		



Eau

Objectif : Optimiser la gestion de l'eau de pluie sur le territoire

Limiter et réduire l'imperméabilisation des sols

En cours

Descriptif		En bref
<p>L'utilisation de matériaux perméables permet de diminuer les risques liés aux changements climatiques : rétention de l'eau, réduction de la température, amélioration de la biodiversité. Cette action permet de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Aborder la problématique de la gestion de l'imperméabilisation de manière systémique (prendre en compte l'ensemble des impacts sur le territoire)- Faciliter le suivi et l'évolution du taux d'imperméabilisation sur le territoire dans son ensemble et sur certains secteurs en particulier (ex : domaine public)- Faciliter la communication sur les enjeux et le dialogue avec les acteurs privés		<ul style="list-style-type: none">➤ Coût estimé : A définir selon les projets de désimperméabilisation➤ Soutien financier : Non➤ Type de financement : Budget
<p>Mise en œuvre</p> <p>Région Morges :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Procède à une évaluation systématique de l'impact des projets portés par les communes sur l'imperméabilisation des sols (phase planification et projet) à l'aide des outils développés dans le cadre de la démarche IQS.2. Conseille les communes sur les alternatives pour limiter l'imperméabilisation du sol ou sur des secteurs potentiellement intéressants pour entreprendre des actions de débitumage ou sur des mesures simples de désimperméabilisation3. Soutien les communes dans leur diagnostic de la perméabilité des parcelles communales4. Collabore à la production de matériel de communication pour les propriétaires (ex : fiches de bonnes pratiques) <p>La commune, dès 2024 :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Transmet ses projets à Région Morges et prend en compte les résultats de l'évaluation.2. Limite autant que possible l'imperméabilisation des sols (variantes d'aménagement, revêtements) dans les projets portés par la Commune3. Identifie les parcelles communales et domaine public qui peuvent se prêter à la perméabilisation à l'aide de Région Morges4. Priorise les surfaces à perméabiliser5. Met en oeuvre la perméabilisation6. Communique aux propriétaires sur les bonnes pratiques		Responsable (et partenaires internes) : Didier Gallay
		Nécessité d'un mandat externe ? Oui
		2023 2024 2025 2026
		Participation de la population : Information



Denges | Plan d'actions PECC | 2022-2026

<p>Spécifique à Denges : - Intégration dans le règlement (cf. action 20)</p>		
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Fiche cantonale en lien : 17➤ Fiche communale en lien :➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Régionale		<ul style="list-style-type: none">➤ Critère de réussite final : Tous les projets communaux optimisent la perméabilité des sols lors de projets➤ 1 communication a été réalisée auprès des propriétaires➤ Au minimum un projet de désimpermeabilisation a été réalisé➤ Critères de réussite intermédiaire : L'inventaire des zones à perméabiliser a été effectué
<p>Liens utiles</p> <p>Exemple du Jura : https://www.jura.ch/fr/Autorités/Zero-pesticides/Action-14-Permeabilisation-des-sols/Guide-Jardins-vivants-Action-14-Permeabilisation-des-sols.html</p>		



Eau

Objectif : Optimiser la gestion de l'eau sur le territoire

la Voie

Diminuer la consommation d'eau de l'administration communale et établir un plan sécheresse

A planifier

Descriptif		En bref
<p>Le but de cette action est de réduire la consommation d'eau de l'administration communale de manière pérenne. Elle permet aussi d'établir un plan sécheresse, qui regroupe les actions à mettre en place en cas de sécheresse ou de manque d'eau, comme les restrictions et une communication adaptée.</p>		<ul style="list-style-type: none">➤ Coût estimé : CHF 3000➤ Soutien financier : Non➤ Type de financement : Budget
<p>Mise en œuvre</p> <p>Région Morges :</p> <ul style="list-style-type: none">* Coordonne et soutien la réalisation d'un bilan de la consommation par l'administration communale (partenariat avec les sociétés en charge de l'approvisionnement en eau potable. (ex : Service de l'eau Lausanne)* Propose une liste d'actions-types pour l'élaboration d'un plan sécheresse* Réalise un bilan des ressources disponibles sur le territoire <p>Communes :</p> <ul style="list-style-type: none">* Fournissent les informations pour l'établissement d'un bilan des consommations d'eaux par l'administration communale* Définissent et valident le contenu de leur plan sécheresse		Responsable (et partenaires internes) : Didier Gallay
		Nécessité d'un mandat externe ? Oui
		2023 2024 (RM)
		Participation de la population : Information et participation active
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Fiche cantonale en lien : 20➤ Fiche communale en lien :➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Régionale / Coordonnée (prestations RM prises en charge par l'association, prestations des communes à financer par ces dernières)		<ul style="list-style-type: none">➤ Critère de réussite final : Le plan sécheresse est défini et mis en œuvre➤ Critères de réussite intermédiaire : Le bilan des consommations des administrations est réalisé et une liste d'actions-type a été établie
<p>Liens utiles</p> <p>Plan de Gland : https://www.gland.ch/toutes-les-actualites/actualite/detail/secheresse-la-ville-edicte-des-interdictions</p>		



Biodiversité

Objectif :

Compléter la charte des jardins sur les enjeux d'adaptation aux changements climatiques et assurer sa promotion

En cours

Descriptif		En bref
<p>Cette action permet de soutenir les propriétaires de jardins privés sur les enjeux d'adaptation au changement climatique en s'appuyant sur les outils existants (charte des jardins) et en les renforçant.</p>		<ul style="list-style-type: none">➤ Coût estimé : CHF 1000➤ Soutien financier : Non➤ Type de financement : Budget
<p>Mise en œuvre</p> <p>Région Morges :</p> <ul style="list-style-type: none">* (2023) Crée une liste des essences indigènes et/ou adaptées au changements climatiques recommandées (cf. fiches Morges)* (dès 2023) Coordonne des actions de sensibilisation aux plantes invasives (formation, articles, panneau d'information,...)* (2024) Crée des fiches pratiques (sur la base de la documentation existante) liées à l'adaptation aux changements climatiques, notamment une fiche pratique sur la récupération de l'eau de pluie <p>La Commune, dès 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none">* Met en place une action de sensibilisation annuelle sur la Charte des Jardins, les plantes invasives,... (ex : stand au marché, séance d'information, article dans le journal,..)* Implique la population dans la mise en oeuvre d'actions communales (ex : plantation d'arbres, de haies,...) Eg. Arborisation de la Place des Fêtes (cf. DG)		Responsable (et partenaires internes) : Estelle Deville
		Nécessité d'un mandat externe ? Non
		2023 2024 2025 2026
		Participation de la population : Information et participation active
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Fiche cantonale en lien : 17➤ Fiche communale en lien :➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Régionale		<ul style="list-style-type: none">➤ Critère de réussite final : Une action annuelle de sensibilisation est organisée➤ 20% des propriétaires de jardins ont signé la charte des jardins➤ Critères de réussite intermédiaire : Une action de sensibilisation a été mise en place et 10 propriétaires supplémentaires ont signé la charte des jardins
<p>Liens utiles</p> <p>Charte des jardins : https://www.regionmorges.ch/dossier-thematique/charte-des-jardins/</p> <p>Plantes invasives : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/fa_une_nature/fichiers_pdf/Bo%C3%A0te_%C3%A0_outils_pour_les_communes/Fiche_F1.pdf</p>		